

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE FLINS-SUR-SEINE



Flins sur Seine le 10/06/2020

Information : plan canicule à Flins sur Seine

Madame, Monsieur,

Afin de prévenir les dangers de la canicule, un registre est mis en place en mairie dans le but d'organiser en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, un contact avec les personnes inscrites sur le registre pour leur apporter les conseils et l'assistance dont elles ont besoin.

-Qui est concerné par ce registre nominatif ?

- a) les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile
- b) les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile
- c) les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de travailleur handicapé), ou d'une pension d'invalidité servie au titre du régime de base de la sécurité sociale ou du code militaire des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à leur domicile.

-Comment s'inscrire sur le registre nominatif ?

Sur déclaration de la personne, ou de son représentant légal, soit par courrier, soit sur appel téléphonique au 01.30.95.31.82. A la demande d'un tiers (personnes physique ou morale), par écrit.

-Quelles informations sont nécessaires à l'inscription sur le registre ?

- Les nom et prénoms
- La date de naissance
- La qualité au titre de laquelle la personne est inscrite sur le registre (personne âgée, adulte handicapé)
- L'adresse
- Le numéro de téléphone
- Le cas échéant, les coordonnées du service intervenant à domicile
- Le cas échéant, la personne à prévenir en cas d'urgence
- La date de la demande
- Le cas échéant, le nom et la qualité de la tierce personne ayant effectué la demande

Je vous informe du caractère facultatif de l'inscription au registre qui se veut confidentiel et uniquement transmis au préfet en cas de déclenchement du plan alerte et urgence. Un droit d'accès et de rectification des informations est également toujours possible. Tout renseignement peut être pris sur ce dossier auprès de mme Foché en mairie de Flins sur Seine.

Très cordialement,

Le président du Centre communal d'action sociale
Philippe Méry

